

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LA SANTÉ—L'INCLUSION DES SERVICES PARAMÉDICAUX DANS LE RÉGIME D'ASSURANCE

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, le 18 novembre dernier, je posais au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) la question que voici:

Combien de provinces doivent consentir à l'inclusion des services paramédicaux dans le régime d'assurance frais médicaux avant que le gouvernement fédéral accepte d'en partager les frais?

Le ministre a répondu qu'on en arrivera là lorsqu'il y aura unanimité à ce sujet. Il a ajouté qu'il n'était pas question d'y songer sérieusement avant que toutes les provinces adhèrent au régime d'assurance frais médicaux, mais que c'était à peu près chose faite à l'heure actuelle. J'ai également demandé au ministre si le gouvernement fédéral songeait à partager les frais des services paramédicaux avec les provinces qui incluraient ces services dans leur programme de soins médicaux. Il répondit de façon évasive et j'en profite aujourd'hui pour tirer la chose au clair.

Je voudrais vous exposer brièvement le problème qui se pose en Colombie-Britannique. Lors de son établissement il y a plusieurs années, le programme d'assurance-santé de notre province couvrait tous les services paramédicaux jusqu'à concurrence d'un montant déterminé chaque année. On y incluait les services suivants: chiropraxie, podologie, optométrie, naturopathie, physiothérapie et ostéopathie. En juillet de cette année, le gouvernement provincial a réduit de moitié le montant relatif aux services paramédicaux qu'une personne pouvait obtenir aux termes du programme. Cette réduction est attribuable uniquement au gouvernement provincial, car il n'a jamais signé d'entente avec le gouvernement fédéral au sujet du partage des frais de ces services paramédicaux. Le gouvernement provincial savait tout cela lors de l'établissement de son programme. Mais il savait également que le programme fédéral prévoyait l'inclusion de ces services à frais partagés sans exiger le consentement de toutes les provinces, exigence qu'il pose semble-t-il maintenant.

De là le ridicule de la situation concernant les services paramédicaux. Chaque groupe doit négocier en particulier avec chaque province au sujet de l'inclusion des services dans son programme de soins médicaux. Je présume que si on parvient à un accord avec toutes les provinces, le gouvernement fédéral envisagera alors de partager le coût de ce service paramédical avec elles. Ce processus prend beaucoup de temps et peut retarder pendant des années l'inclusion de tous ces services indispensables dans nos régimes provinciaux d'assurance frais médicaux. J'ajouterais qu'il s'agit là d'un des résultats néfastes de ne pas avoir un régime d'assurance frais médicaux unique pour tous les Canadiens.

J'estime que le gouvernement fédéral devrait partager le coût de tous ces services paramédicaux avec les provinces. Si une province quelconque désire inclure ces services dans son régime d'assurance frais médicaux, le coût devrait en être partagé. J'aimerais signaler au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social

[M. Howard (Okanagan-Boundary.)

combien il est essentiel de prévoir tous ces services paramédicaux dans tout régime d'assurance frais médicaux. Pour bien des gens souffrant de la colonne vertébrale et nécessitant les soins d'un chiropracteur, c'est le seul type de traitement efficace. Pourquoi, comme en Colombie-Britannique, refuser ou ne pas rembourser ces traitements dans une certaine proportion? Pourquoi refuser les soins d'un opticien à ceux qui en ont besoin? Une fois encore, on s'aperçoit que ce sont souvent les seuls soins nécessaires à un particulier. C'est aussi valable pour les psychothérapeutes et autres professions paramédicales. Refuser de partager les dépenses entraînées par ces services dans le cadre d'un régime d'assurance frais médicaux met souvent hors de portée les malades qui en ont le plus besoin.

Depuis que les services paramédicaux ont été réduits de moitié par le gouvernement de la Colombie-Britannique en juillet dernier, j'ai reçu un grand nombre de lettres de toute ma circonscription demandant que le gouvernement fédéral partage ces services et qu'ils soient mis à la disposition de ceux qui en ont besoin. Je suis parfaitement d'accord avec cette position. J'aimerais signaler que nombre des malades recevant ces services sont des personnes âgées dont la suppression en Colombie-Britannique les a beaucoup affligés. J'ai reçu des lettres de tous les groupes de citoyens âgés existant dans ma circonscription demandant instamment une intervention immédiate. Ces gens n'ont pas l'argent nécessaire aux frais supplémentaires excédant les traitements actuellement autorisés. Il nous appartient de veiller que ce genre de soins ne soit pas refusé aux habitants de la Colombie-Britannique ni d'aucune autre région du Canada.

J'exhorte à nouveau le ministre et le gouvernement à reconsidérer immédiatement cet important aspect des soins médicaux et d'en partager les frais. Il n'existe aucune excuse valable pour retarder une intervention gouvernementale en ce domaine. La santé de nos concitoyens est une de nos responsabilités primordiales et ces services paramédicaux y jouent un rôle vital. C'est pourquoi nous demandons maintenant une révision complète de la situation.

[Français]

M. Gaston Isabelle (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, ne serait-il pas possible que l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) débâte sa question à ce moment-ci, étant donné qu'elle a trait au même sujet que l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Harding) vient de traiter, afin que je puisse donner une réponse aux deux en même temps?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. L'honorable secrétaire parlementaire comprendra que le Règlement de la Chambre prévoit qu'un représentant du gouvernement doit répondre à chacune des questions posées, mais si l'honorable député de Vancouver-Kingsway y consent, je crois que nous pourrions permettre à l'honorable secrétaire parlementaire de donner une seule réponse aux deux questions.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'avais espéré entendre d'abord le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, car je ne traiterai pas exactement du même sujet que mon collègue.